

L'info GH

Le journal
des locataires de
Grenoble Habitat

#73

AVRIL 2026

”

Le mot du directeur général...

Fin 2025 nous avons reçu les résultats de l'enquête de satisfaction des locataires de Grenoble Habitat et les mauvais résultats nous motivent à nous réengager plus fortement sur les sujets qui sont importants pour vous : traitement adapté des réclamations, propreté des parties communes, bon fonctionnement des ascenseurs...

Ces derniers mois, nous avons mis l'accent sur la proximité et le renforcement de la qualité de la relation avec les locataires de Grenoble Habitat. Pour ce faire, l'ensemble des collaborateurs sont allés à la rencontre d'environ 80 locataires.

Nous remercions sincèrement ceux qui ont accepté de nous accueillir chez eux. Nous avons entendu leurs demandes et allons être encore plus attentifs à assurer une bonne communication avec vous.

Lors de ce printemps et dans le prolongement des élections municipales, nous allons aussi accueillir un nouveau président et de nouveaux administrateurs. Avec vos représentants, au sein de notre conseil d'administration, ils vont piloter la stratégie de l'entreprise et l'engagement de ses différents projets.

Je termine en vous souhaitant un printemps riche en couleurs, en fleurs, avec le plaisir de retrouver la douceur d'une belle lumière.

Gabriel Sibille,
Directeur général de Grenoble Habitat

Page 3
LE DOSSIER

**Confort d'été :
les bons gestes à adopter**

Page 4
LA PAROLE AUX FÉDÉRATIONS
DE LOCATAIRES



C'EST NOUVEAU CHEZ GH !

Une gestion des espaces verts engagée

Depuis le 1^{er} janvier 2026, le contrat pour l'entretien des espaces verts a été renouvelé pour une durée de 5 ans. C'est l'entreprise *Terideal* qui a été retenue pour accompagner Grenoble Habitat dans une approche nouvelle et engagée, intégrant deux nouveautés.

La première vise à soutenir l'accès à l'emploi avec plus de 150 heures réalisées par des personnes en insertion.

La deuxième consiste en une démarche raisonnée (gestion différenciée, choix des essences d'arbre, désimperméabilisation des sols...) et accompagnée via l'information et la sensibilisation des locataires. Autant d'actions en cohérence avec les enjeux climatiques qui incitent à la **préservation de la biodiversité et des îlots de fraîcheur dans la ville et son agglomération.**



**GRENOBLE
HABITAT**



ICI ON AGIT...

CHARGES LOCATIVES

Une régularisation des charges accompagnée

TOUS LES ANS, GRENOBLE HABITAT PROCÈDE À LA RÉGULARISATION DES CHARGES.

Elle correspond à la différence entre les provisions déjà versées chaque mois avec le loyer et les charges réellement dépensées à l'échelle du logement et de la résidence pour chaque locataire. Un avis de régularisation détaillant tous les postes de dépenses et le montant trop perçu ou restant à charge est envoyé par courrier. Ce montant est alors répercuté sur l'avis d'échéance du mois suivant la réception de l'avis de régularisation. À la suite d'un retard de traitement, cette année vous recevrez la régularisation des charges de l'année 2024 et 2025. Pour 2024, l'envoi des avis de régularisation débutera fin mai et se terminera fin août. Pour 2025, les envois débuteront fin août. Si vous devez régler un complément, un courrier vous sera envoyé pour vous présenter les montants à rembourser et les possibilités d'échelonnement. En cas de difficulté, le service contentieux est à votre écoute pour trouver des solutions adaptées. ●

PROXIMITÉ

« Vis ma vie » : un dispositif plébiscité

DANS LE DERNIER NUMÉRO, NOUS AVIONS ANNONCÉ LA MISE EN PLACE DE DEUX INITIATIVES DESTINÉES À RENFORCER LA PROXIMITÉ.

L'une d'elle était la participation de tous les salariés à un « Vis ma vie » avec les équipes de gestion locative, pour (re) découvrir leur métier, mais surtout mieux comprendre vos attentes et vos besoins. Au total, ce sont près de 80 visites qui ont été réalisées par une quarantaine de trinômes. C'était également l'occasion de recueillir votre avis sur les points d'amélioration ou de satisfaction.

Sur les 43 retours recensés, la satisfaction porte principalement sur le logement et l'accueil avant l'entrée dans les lieux. Par ailleurs, les principaux axes d'amélioration sont la communication et l'entretien des parties communes. L'ensemble des retours a été pris en compte et permettra d'alimenter et prioriser un plan d'actions. À ce sujet, depuis plusieurs mois, pour renforcer le suivi des prestataires, les équipes du service proximité travaillent à la mise en place d'un planning de contrôle contradictoire concernant le nettoyage des parties communes de l'ensemble des sites. Cette démarche collaborative est réalisée en présence de la société de nettoyage, du chargé de secteur et parfois en présence de locataires ou des associations de locataires. ●



Question Réponse

Une question sur votre logement ?
Grenoble Habitat vous accompagne.

LA QUESTION

Sous quel délai doit-on m'envoyer le solde de tout compte de mon logement ?

Après votre départ du logement, un solde de tout compte vous sera restitué. Il s'agit du dépôt de garantie (versé à votre arrivée), après déduction du loyer et des charges locatives restant à payer, ainsi que des éventuels frais de remise en état du logement. Si le montant des réparations dépasse le dépôt de garantie, une surfacturation est adressée au locataire. La restitution est effectuée maximum **1 mois après si aucune dégradation n'est constatée** lors de l'état des lieux de sortie ou **maximum 2 mois après si des dégradations sont constatées.**



LE CHIFFRE

97,76 %

C'est le **taux moyen de disponibilité** (toutes pannes) **des ascenseurs en 2025** sur l'ensemble du parc, autrement dit, le pourcentage de temps durant lequel l'équipement est fonctionnel.



MI-NOVEMBRE

ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES LOCATAIRES

Chaque locataire est invité à élire les deux représentants qui siègeront pour 4 ans au Conseil d'Administration de Grenoble Habitat.

Plus d'informations sur les modalités de vote dans le prochain numéro, fin juillet.

BON À SAVOIR

PLUSIEURS SOLUTIONS SONT À VOTRE DISPOSITION POUR L'ENLÈVEMENT À DOMICILE DES GROS ÉLECTROMÉNAGERS, TELS QUE VOTRE RÉFRIGÉRATEUR OU VOTRE MACHINE À LAYER.

En cas d'achat d'un équipement neuf, l'enseigne a l'obligation de reprendre gratuitement votre ancien appareil. Si vous souhaitez simplement vous débarrasser d'objets volumineux, vous pouvez les confier à une association pour leur donner une seconde vie ou bien bénéficier du service gratuit de Grenoble Alpes Métropole de collecte devant chez vous, pour les particuliers résidant dans la Métropole.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique "Gérer mes déchets" sur le site www.grenoblealpesmetropole.fr ou contacter la Métropole au **0 800 500 027** (appel gratuit) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.



Confort d'été

Les bons gestes à adopter

Avec la multiplication et l'intensification des vagues de chaleur, préserver la fraîcheur de son logement est devenu un enjeu essentiel pour la santé et le bien-être, surtout pour les personnes vulnérables, telles que les personnes âgées, mais également les femmes enceintes ou les jeunes enfants. De simples réflexes permettent d'améliorer significativement le confort d'été. Voici quelques bons gestes à adopter pour rafraîchir votre quotidien en période estivale.

GARDER SON LOGEMENT FRAIS

Voici quelques solutions simples pour **conserver une température confortable chez soi**, sans forcément utiliser une climatisation :

→ Empêcher la chaleur d'entrer

en fermant vos volets, stores ou brise-soleil orientables la journée, pour réduire l'effet de serre derrière les vitrages, en particulier sur les façades exposées sud et ouest. Les végétaux jouent aussi un rôle majeur : arbres, plantes grimpantes ou pergolas créent de l'ombre et rafraîchissent naturellement l'air.

→ Ventiler la maison

lorsque l'air extérieur est frais, soit le matin, tard le soir et la nuit, idéalement en créant des courants d'air pour évacuer la chaleur accumulée. En cas de chaleur persistante ou de nuisances empêchant l'ouverture, les ventilateurs constituent une alternative simple, peu énergivore et beaucoup plus sobre qu'un climatiseur, dont l'usage augmente la consommation d'électricité et les émissions de gaz à effet de serre.

→ Limiter les apports internes de chaleur

en réduisant l'utilisation d'appareils tels que le four, les plaques de cuisson, le sèche-linge, les ordinateurs, les consoles de jeux... Il est également recommandé d'éteindre les veilles, car elles sont sources de chaleur et de consommations importantes. Limiter leur usage aux heures fraîches est un réflexe efficace.

PROTÉGER SA SANTÉ ET SON BIEN-ÊTRE

Pendant une vague de chaleur, il est important d'appliquer ces mesures préventives :

SE PROTÉGER DE LA CHALEUR

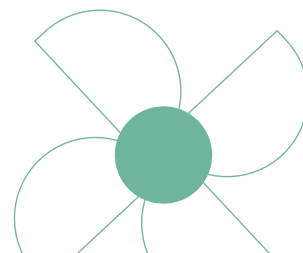
notamment en évitant les efforts physiques, en passant minimum 1h par jour dans un endroit frais (bibliothèque, cinéma, musée, supermarché...), en mouillant son corps (au moins le visage et les avant-bras) et en se ventilant.

BIEN SE NOURRIR ET S'HYDRATER

en mangeant frais et équilibré, en buvant de l'eau régulièrement sans attendre d'avoir soif ou bien en consommant des fruits à forte teneur en eau comme le melon et les agrumes et en limitant la consommation d'alcool.

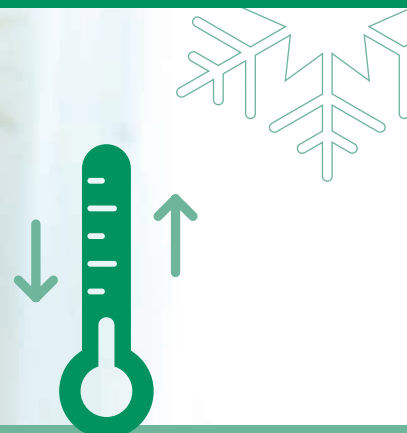
BIEN SE PROTÉGER DU SOLEIL ET DES ULTRA-VIOLETS (UV)

en évitant toute exposition directe au soleil entre 12h et 16h, en se protégeant avec des vêtements en coton, un chapeau et des lunettes de soleil et en mettant régulièrement de la crème solaire indice 50. ●



Les équipes de Grenoble Habitat sont **attentives et mobilisées** pour anticiper ces vagues de fortes chaleurs, et adapter les logements existants.

Par ailleurs, **une cartographie des immeubles les plus impactés** est en cours d'élaboration, afin de recenser les logements concernés et notamment d'installer des films solaires anti-chaleur sur les baies vitrées ou fenêtres non ouvrantes orientées est, sud ou ouest.





LA PAROLE

AUX FÉDÉRATIONS DE LOCATAIRES

CLCV Isère

Élections HLM 2026 : la CLCV vous soutient au quotidien

Forte de son expertise et des voix qu'elle recueille à chaque élection, la CLCV conseille, accompagne et défend les locataires qui souhaitent contrôler leurs charges, améliorer leur logement et leur cadre de vie ou se faire entendre à l'occasion d'une réhabilitation.

Grâce à son expertise et à son expérience de terrain, notre association vous aide à vérifier que votre décompte de régularisation de charges correspond aux dépenses liées à votre logement et que ces dépenses répondent à un service réellement rendu.

Contactez-nous si vous avez des questions / problèmes.

04 76 22 06 38

isere@clcv.org
www.clcv-isere.org

31 rue Alfred de Musset
38100 Grenoble

CNL Isère

Fin de la trêve hivernale : le rôle des associations

À l'approche de la fin de la trêve hivernale, certains locataires peuvent être exposés au risque d'expulsion. Dans ce contexte, la CNL informe, accompagne et défend vos droits !

Mais pour être entendue, la voix des locataires doit être forte : les élections des représentants des locataires en fin d'année sont essentielles pour porter leurs revendications.

Ensemble, défendons un logement digne !

04 38 86 11 36

contact@cnl-isere.fr
www.lacnl38.com

6 rue Berthe de Boissieux
38000 Grenoble

CSF 38

La CSF38 porte-voix des locataires

Parce que nul mieux que vous ne savez les problèmes, les attentes, parce que personne n'exerce une veille aussi attentive sur le patrimoine où vous habitez. Votre regard et votre parole sont incontournables.

Vous êtes attaché à votre logement, à votre quartier, rejoignez-nous pour contribuer à son amélioration. La CSF intervient dans de nombreux quartiers. Sa force vient de cette présence sur le terrain à travers des salariés et des bénévoles souvent très engagés.

Venez faire entendre votre voix.

04 76 44 57 71

udcsf38@la-csf.org
www.lacsf38.org

8 bis rue Hector Berlioz
38000 Grenoble

CGL 38

Droits et devoirs pour un cadre de vie harmonieux

Aux côtés de Grenoble Habitat, l'UD CGL 38 défend vos droits et rappelle l'importance de vos devoirs : entretien du logement, respect des voisins et des espaces communs.

Chacun participe ainsi à un cadre de vie agréable et durable.

L'UD CGL 38 et Grenoble Habitat collaborent pour représenter les locataires et favoriser des choix équitables et durables.

06 59 73 58 36

cglisere@gmail.com
www.lacgl.fr

7 rue Malakoff
38000 Grenoble

DAL38

À partir du 1^{er} avril 2026, les expulsions peuvent reprendre : ne nous laissons pas faire

Le nombre d'expulsions forcées exécutées par la police s'est monté à 30 500 en 2025. Jamais en France on avait expulsé par la force autant de familles.

Ce sont les plus fragiles qui sont expulsés, et de plus en plus souvent abandonnés à la rue.

La hausse des loyers est la principale cause de cette catastrophe sociale, mettant en échec les politiques de prévention des expulsions.

Vous êtes menacé-e d'expulsion ? Contactez-nous, des solutions existent jusqu'au dernier moment !

06 41 30 55 18

dal38@droitaulogement.org
www.droitaulogement.org

Chez Solidaires Isère
3 rue Frédéric Garcia Lorca
38100 Grenoble



DIRECTEUR DE
LA PUBLICATION
Gabriel Sibille
Directeur Général

RÉDACTION
**Service
communication**

www.grenoble-habitat.fr

GRENOBLE HABITAT

44 avenue Marcelin Berthelot
CS 82625 | 38036 Grenoble

locataire@grenoble-habitat.fr

04 76 84 03 44

